



Précautions à prendre pour colocation bail pro

Par **Mina**, le **13/06/2008** à **21:05**

je vais m'installer en zone franche urbaine à marseille en tant qu'infirmiere libérale. Je souhaite partager mon bail pro avec un professionnel libéral, l'agence qui me loue ce local souhaite faire le bail pour nous 2 et dit que ns serons solidaire en cas d'impayé loyer. j'ai entendu parler de scm en statut juridique. Que dois je faire et comment pour établir un contrat garantissant droits et devoirs de chacun surtout en cas de cessation d'activité de l'un ou l'autre. Après de qui dois je valider et faire valoir ce contrat scm ? Qui peut me le rédiger ?
merci pour votre réponse
Mina